

Plainpalais

Le Café Caravane de la plaine tire sa révérence

Depuis vingt ans, Daniel Sepe vend tartes et cafés à Plainpalais. Cette figure des marchés ferme boutique

Christian Bernet

Sur la plaine de Plainpalais, c'est une figure incontournable. Depuis vingt ans, Daniel Sepe, tunique verte et barbichette, vend ses cafés fumants et ses tartes maison. Il a d'abord sillonné les marchés dans sa caravane; depuis une année, il tient la buvette au bout de la plaine. C'est bientôt du passé. Il vient de résilier son bail pour la fin de l'année.

«Autant il est attachant de voir les clients satisfaits, autant cette activité est éprouvante», glisse le tenancier. Des semaines de 65 heures, qu'il vente ou qu'il pleuve, pour un salaire plus que modique et des vacances au compte-gouttes. «La buvette ne m'a pas apporté le mieux que j'espérais. Je préfère arrêter avant que la fatigue ne me rattrape.»

Daniel Sepe est un précurseur de la restauration de rue de qualité. Il défend l'idée d'une ville conviviale, chaleureuse. Durant dix-neuf ans, il trimbale dès l'aube sa caravane et chauffe ses bouilloires d'où s'échappent des fumets du monde entier. Café turc ou italien, tchai ou thé vert. Il complète ces breuvages par des pâtisseries aux recettes audacieuses. On fait la queue devant sa caravane. Parfois, un pucier ac-



Daniel Sepe est un précurseur de la restauration de rue de qualité. LAURENT GUIRAUD

croche un billet de 100 francs à une pincette, pour une tournée générale. Le soir, il faut tout remballer.

En été 2012, la Ville de Genève ouvre deux buvettes sur la plaine. Juste récompense, l'une d'elles sera pour lui. Mais les affaires ne décollent pas. Il explique: «A l'école, quand vous avez des 1 au premier semestre et des 6 au deuxième, cela ne vous fait que 3,5 de moyenne.» A l'extérieur, la météo fait joujou avec le chiffre d'affaires. «Un jour, vous gagnez 200 francs et l'autre, 4000.» Pour atténuer ces fortes variations, il faudrait pouvoir s'abriter de la pluie et du vent. Mais cela n'entre

pas dans le concept. Il attend neuf mois pour obtenir un brise-soleil, quatre autres mois pour une terrasse couverte. A force d'insister, on lui promet des bâches pour se protéger du vent. C'était en décembre, il n'a toujours rien vu venir.

«Ces petits aménagements permettraient d'atténuer les fortes chutes de fréquentation à la moindre averse», explique Daniel Sepe. Mais la Ville n'est pas très réceptive à ces questions. Les gérants de l'autre buvette disent rencontrer les mêmes difficultés.

Les services de Rémy Paganoni ont étudié la question. «Des bâches ne tiendraient pas au vent. Il

faudrait installer des panneaux. Or si j'en installe, les buvettes de la rade les voudront aussi. Cela en fera des stands permanents et les glaciers ne voudront plus partir. Nous avons eu déjà assez d'histoires avec certains d'entre eux.»

«Je regrette vivement le départ de M. Sepe, poursuit le magistrat. Mais il connaissait les conditions.» Des conditions qui prévoient que les tenanciers offrent des produits de qualité. «Ce serait rentable si je vendais de la bière et des hot-dogs», glisse Daniel Sepe. Mais veut-on cela? Rien à voir en tout cas avec sa tarte Tatin aux endives. Il reste un mois pour la goûter.



Le patron de L'Echalotte, Philippe Nicolet, présente son crozet de sarrasin aux chanterelles. PASCAL FRAUTSCH

Un restaurateur met les frontaliers à l'honneur

En cette période électorale, «la cuisine de nos amis frontaliers» est au menu du bistrot L'Echalotte

Sur la porte du restaurant L'Echalotte, une affiche clame: «Depuis 25 ans, des frontaliers cuisinent pour vous.» Le menu en main, le doute n'est plus permis, les travailleurs venus de France voisine sont ici en territoire ami. Portant la mention «spécial élections», l'une des pages du fascicule propose des plats tels qu'un gratin de diot aux choux et châtaignes, des crozets ou encore un filet de féra du lac aux myrtilles.

En mettant ainsi en valeur «la cuisine de nos amis frontaliers», le patron, Philippe Nicolet, un Genevois, souhaite rendre hommage à ses collaborateurs. «Leur témoigner ma reconnaissance. J'ai de très bonnes relations avec eux. Ils ont participé au succès de cette entreprise.» Et d'ajouter: «Je suis gêné de la manière dont les frontaliers, nos partenaires de tous jours, sont accueillis par les cam-

pagne d'affichage de certains partis.» Le restaurateur avait placé son affiche en 2011, soulignant déjà l'importance de la main-d'œuvre frontalière dans sa branche. «Les Suisses ne font ni la cuisine ni le service pour des questions d'horaires ou de salaires.» Depuis la création du restaurant, il assure que la plupart des postulants et, du coup, de ses cuisiniers sont frontaliers. Il loue leurs talents: «On bénéficie du voisinage de la France, un des plus grands pays de la gastronomie.»

A ceux qui l'accuseraient d'angélisme, le patron rétorque: «La libre circulation a créé des tensions que les gens n'avaient pas prévues. La situation économique est difficile, c'est une réalité.» Reste qu'il est inconcevable, selon lui, de faire l'amalgame entre frontaliers et dealers ou de prôner l'«éradication» d'une partie de la population. Ne craint-il pas de perdre des clients? «Je ne me pose pas la question. Si on ne peut même plus témoigner de la reconnaissance et de la sympathie, c'est un comble!» Marie Prieur

Un rapport externe exclut tout mobbing à Partage

Le professeur Martin Stettler recommande toutefois d'améliorer l'encadrement et le style de gestion de l'association

Il n'y a pas eu de racisme, de mobbing ou d'atteinte avérée à la personnalité au sein de Partage. C'est ce qui ressort d'un rapport externe

commandé pour tenter de pacifier les relations humaines entre l'encadrement de l'association et les collaborateurs en emploi de solidarité. Ces derniers, dénonçant leurs conditions de travail, ont lancé une grève le 22 août. Le professeur Martin Stettler, mandaté en octobre par le Département de la solidarité et de l'emploi pour établir les faits et mettre sur pied une mé-

diation, a auditionné 17 personnes. Au terme de son enquête, il souligne cependant que l'encadrement de l'association est souvent peu approprié et doit améliorer sa manière de communiquer avec le personnel. Il se demande en particulier si le tutoiement généralisé est vraiment approprié. Martin Stettler déplore en outre l'absence d'une personne de référence char-

gée de la prévention et de la résolution des conflits internes.

En revanche, en ce qui concerne son mandat de médiation, le professeur estime que «celle-ci ne pourrait être envisagée qu'une fois un minimum de confiance mutuelle retrouvé». Or celle-ci a été rompue avec le licenciement de 17 employés pour des raisons économiques. Antoine Grosjean

Recel Il fouille des voitures et se fait arrêter au parc

Un Algérien de 38 ans est vite passé aux aveux mercredi. Un peu plus tôt dans l'après-midi, une patrouille l'a interpellé dans un parc de la Rive droite. Le clandestin était en train d'ouvrir des voitures en stationnement. Lors de la fouille, les policiers ont retrouvé sur lui une montre et deux téléphones portables de provenance douteuse. Il explique avoir acheté ces objets à des inconnus. F.M.

Votation du 10 novembre

Election cantonale

Election au Conseil d'Etat

J-2

80 900

Genevois ont déjà voté

Participation: 33,32%

PUBLICITÉ

Suivez les résultats des élections genevoises en direct avec RTSinfo.ch

RTS Le 12h45 Le 19h30 | 1ère Le 12h30 Forum, 18h

@RTSinfolive | RTSinfo

Contrôle qualité



AVENUE D'ECHALLENS

Sécurité renforcée

La Ville de Lausanne va renforcer la sécurité du trafic à l'avenue d'Echallens après un accident mortel. Les premières mesures seront mises en œuvre immédiatement, d'autres suivront durant le premier semestre 2014. La circulation du train régional Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) sur la route est depuis longtemps problématique.

Dans un premier temps, les contrôles vont être intensifiés, a indiqué mardi soir la municipalité dans un communiqué. Des campagnes de prévention et de sensibilisation des piétons, des automobilistes et des riverains seront lancées.

Le trafic de véhicules sur cette avenue est resté stable ces dernières années. Il était de 11 100 véhicules par jour en 1995 pour atteindre 11 200 en 2010. Entre 2010 et 2013, 70 accidents se sont produits sur l'avenue d'Echallens, dont treize avec le LEB et cinq avec les Transports publics lausannois (TL).

Le nombre de voyageurs du LEB a considérablement augmenté: il a grimpé de 1,7 million à 3 millions aujourd'hui. Le LEB circule désormais à une fréquence au quart d'heure.

À la mi-octobre, une femme a été happée mortellement par le train alors qu'elle traversait la route sur un passage piéton. Fin 2011, un enfant de 3 ans avait été écrasé par un bus des TL.

Pour répondre aux problèmes, la ville va en outre améliorer la signalétique de manière à rendre plus visible la circulation en double sens du LEB. Les mesures les plus importantes verront le déplacement des îlots-refuge des passages piétons entre la voie ferrée et la route. Des signaux lumineux et des feux de régulation pour les piétons seront aussi installés.

Les mesures immédiates coûteront entre 120 000 et 150 000 francs. La deuxième série de changements est estimée entre 1,5 et 2 millions de francs. La ville avait déjà planché en 2006 sur une meilleure sécurisation du trafic. La situation est aujourd'hui «conforme à la législation en vigueur», souligne l'expert.

À long terme, la création d'un tunnel à double voie pour le LEB entre Chauderon et Prilly-Union est envisagée. L'horizon de réalisation est situé entre 2017 et 2020. ATS

Le médiateur écarte toute vexation chez Partage

GENÈVE • L'expert mandaté par l'Etat écarte toute atteinte à l'honneur sans banaliser les excès de langage. Il épingle le manque de formation des chômeurs en EdS.



Pas moins de quatre mouvements de grève étaient représentés hier devant l'Hôtel de Ville. JPDS

RACHAD ARMANIOS

L'expert chargé de faire la lumière sur le climat de travail à Partage conclut qu'il n'y a pas eu de vexations, racisme, mobbing, malveillance ou atteinte à la personnalité et à l'honneur. Le professeur honoraire de l'Uni de Genève Martin Stettler, mandaté par le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), épingle toutefois des dérives et excès de langage de cadres intermédiaires qui outrepassent la bienséance.

Dix-sept licenciements

Le conflit entre les chômeurs en emploi de solidarité (EdS) affectés par Partage à des tâches de voirie et cette association s'est soldé par le licenciement pour motifs économiques de 17 d'entre eux après une grève de plus de deux mois. Six communes et un privé avaient rompu leur contrat avec Partage à la suite des pressions du syndicat SIT, qui défend les gré-

vistes. Ceux-ci dénonçaient un management tyrannique, un manque de formation, des mauvaises conditions de travail et un salaire indécent – un aspect que n'a pas été chargé d'examiner M. Stettler.

Personne n'a fait état d'injures de nature à porter atteinte à l'honneur, mais les excès de langage et familiarités ne doivent pas être banalisés, relève le rapport. De même, le fait que les cadres soient confrontés à des situations personnelles très douloureuses ne saurait excuser les abus ou servir de prétexte pour ne pas remédier aux carences de communication. Le rapport souligne par exemple «la trop grande spontanéité dans la formulation de reproches parfois virulents».

Quant aux sanctions, M. Stettler note une «inflation terminologique peu propice au maintien de la sérénité» et un style de gestion du personnel qui n'est «plus adapté à l'évolu-

tion de la société». Le directeur a admis qu'une réflexion s'imposait, lit-on. Le rapporteur déplore aussi le manque d'une personne de confiance qui pourrait jouer les médiateurs dans l'entreprise.

Il constate par ailleurs les lacunes dans la formation. Même la direction reconnaît qu'«aujourd'hui le côté 'social' du statut d'EdS est de moins en moins pris en compte voire oublié».

Lectures différentes

En outre, au vu du spectaculaire développement de l'entreprise, le personnel a pu manquer pour faire face aux engagements et imprévus. Mais l'expert n'a pas eu le temps d'enquêter de près sur les problèmes de planification horaire ou de compensations. Quant à la qualité du matériel, M. Stettler n'a pas pu dresser un tableau objectif. Les grévistes se plaignaient par exemple de gants inadaptés au ramassage des ordures.

Dans un communiqué, le DSE, dirigé par Isabel Rochat, souligne les conclusions «claires» du rapport: pas d'atteinte à la personnalité, mais un encadrement «peu au fait d'une communication interne harmonieuse». Le département tiendra compte des conclusions concernant l'encadrement, la formation et la désignation d'un médiateur dans son analyse de la convention qui le lie à Partage.

Manuela Cattani, du SIT, juge pour sa part que le rapport donne raison au déclenchement de la grève: «Sous un langage juridique prudent, l'expert brosse un tableau global de l'ambiance de travail passablement sombre et celui d'un management pas adéquat.»

Chargé de concilier si possible les parties, l'expert est fataliste. Outre la perte de contrats et les licenciements, il relève «l'ampleur de l'amertume que suscite le sentiment,

fondé ou non, de faire partie des laissés pour compte, d'être condamné à effectuer des travaux au rabais et de n'avoir aucune perspective pour un avenir meilleur».

Syndicat critiqué

Dans un communiqué, le DSE critique le syndicat, dont «l'objectif n'était pas de trouver une issue positive au conflit». Le personnel licencié sera pris en charge par l'Office de l'emploi selon la procédure habituelle.

«Le département nous reproche d'avoir dénoncé l'ensemble du système EdS, réplique M^{me} Cattani. Or, payés correctement, ces chômeurs auraient supporté ce travail pénible.» La syndicaliste demande des mesures de réinsertion particulières au vu du licenciement collectif qui n'aurait pas respecté la procédure.

Partage fait savoir qu'il devrait communiquer sa réaction aujourd'hui seulement. I

EN BREF

LE PRÉPOSÉ VAUDOIS DÉMISSIONNE

PROTECTION DES DONNÉES

Après cinq ans, Christian Raetz, préposé vaudois à la protection des données et à l'information, quittera son poste au 31 décembre. Dès le 1^{er} janvier 2014, il occupera la fonction d'adjoint au Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA). Le Conseil d'Etat a nommé Mélanie Buard, actuelle adjointe du préposé, pour reprendre son poste ad interim. Le canton attend les résultats d'un rapport demandé à la Chancellerie sur le fonctionnement de la protection des données, ses missions prioritaires et sur les ressources à disposition. MTI

AFFAIRE SKANDER VOGT

Le personnel de santé rejette les accusations

Le procès de l'affaire Skander Vogt s'est poursuivi hier avec l'interrogatoire des deux ambulanciers et de la doctoresse appelés à Bochuz pour secourir le détenu. Tous trois ont fermement rejeté les accusations et affirmé qu'ils avaient fait le maximum en leur pouvoir.

«Je n'ai jamais imaginé que Skander Vogt ait pu rester dans une épaisse fumée depuis si longtemps», a déclaré le technicien ambulancier questionné en premier par la Cour. «Dans mon esprit, ça venait d'arriver et ça ne durait pas depuis une heure trente.»

Pour ces deux jeunes ambulanciers appelés par la prison durant la nuit du 10 au 11 mars, la situation n'avait donc rien de gravissime à première vue. Aujourd'hui, ils contestent qu'il y ait eu

dans le couloir «une forte odeur» de fumée comme ils l'avaient indiqué à l'époque.

L'incident qui venait d'avoir lieu était «maîtrisé» avec une cellule «ventilée», voilà ce qu'ils croyaient. Pourtant, ils affirment avoir été inquiets. «J'ai répété: il faut qu'on avance», indique l'ambulancier qui dit n'avoir jamais cessé de surveiller Skander Vogt toujours enfermé dans sa cellule de haute sécurité.

L'ambulancier entendait des «rales» du détenu qui avait bouté le feu à son matelas par colère contre les gardiens. Avec son collègue, ils auraient voulu s'approcher de lui, mais ils n'avaient «pas l'autorité pour imposer aux gardiens d'ouvrir la grille».

Tout le monde attendait l'arrivée du DARD [forces spéciales de la police cantonale]. Les versions divergent toutefois pour savoir qui avait vraiment compris que le détachement allait mettre cinquante minutes pour arriver.

«On pensait qu'ils allaient arriver rapidement», a souligné le deuxième ambulancier. «On est formé à agir, c'était difficile» de rester à attendre. Lorsqu'ils n'entendent plus Skander Vogt respirer, «l'état d'urgence était clair. Pour moi, le message a été transmis clairement», a répété le responsable.

«Il fallait intervenir à tout prix malgré l'absence du DARD», a renchérit la doctoresse. «Tout le monde a compris l'urgence extrême de la situation. Nous n'avons pas attendu les bras croisés», a insisté la jeune femme.

Mais après quinze minutes de réanimation, la doctoresse a dû s'arrêter et constater le décès de Skander Vogt. «Cela ne fait pas partie de mes pouvoirs» d'obliger les gardiens à ouvrir la cellule. Un des ambulanciers a également noté qu'ils avaient été avertis que le détenu pouvait «simuler» et que la prudence était de rigueur.

Le procès a commencé lundi à Renens, trois ans et demi après le drame. Neuf prévenus ont été renvoyés devant la justice, des gardiens, la directrice de piquet, un infirmier, les deux ambulanciers et la doctoresse. Ils sont principalement accusés d'homicide par négligence, d'exposition et d'omission de prêter secours. Le procès dure jusqu'à la fin du mois. ATS

Energie

Les politiciens se ruent tous au chevet des SIG

Alors que la Ville saisit la Cour des comptes dans le dossier éolien, le Canton présente une feuille de route

Antoine Grosjean

A l'orée du second tour de l'élection cantonale au Conseil d'Etat, les vocations de sauveur se multiplient. Après le député MCG Eric Stauffer, candidat au Conseil d'Etat, c'est au tour de la Ville de Genève et du conseiller d'Etat Pierre Maudet de se profiler en saint-bernards. La victime que tout ce monde se propose de sauver? Les Services Industriels de Genève (SIG), embourbés dans le dossier éolien depuis la démission de leur directeur général à la mi-septembre et l'ouverture d'enquêtes administratives contre deux hauts cadres.

Hier, alors que paraissait une offre d'emploi pour trouver la perle rare qui reprendra la tête de la régie, les autorités de la Ville et celles du Canton ont fait leurs annonces respectives: les premières ont décidé de saisir la Cour des comptes et les secondes présentent une feuille de route pour les SIG.

La Ville s'en mêle

La Ville, actionnaire de la régie publique à 30%, était opposée à l'arrangement trouvé la semaine dernière avec Ennova, partenaire des SIG dans le domaine de l'énergie éolienne. Cet accord - obtenu avec la «participation déterminante» d'Eric Stauffer, comme l'ont souligné les SIG - prévoit qu'Ennova rachète les 20% d'actions détenues par la SIG et leur livre deux parcs éoliens d'une valeur de 8 millions de francs. Au passage, la régie perd tout de même la moitié des 46 millions investis dans Ennova.

Vu l'importance de ces pertes et ne disposant pas vraiment d'autre moyen de s'opposer à cet



La Ville, représentée par Rémy Paganì au sein des SIG, était opposée à l'accord avec Ennova. O. VOGELSANG

accord péniblement conclu, la Ville demande à la Cour des comptes d'ausculter la gestion financière du dossier éolien, afin que «les différentes responsabilités politiques et stratégiques soient déterminées». Hier, le Conseil administratif n'a rien voulu dire au-delà du bref communiqué diffusé dans la journée.

Sa démarche est jugée quelque peu superflue par le magistrat de tutelle des SIG, Pierre Maudet: «Saisir la Cour des comptes? C'est déjà fait, car les SIG sont en contact avec elle depuis plusieurs jours. Et les audits réalisés donnent déjà beaucoup d'éléments d'explication.» Le conseiller d'Etat, pour sa part, annonce une feuille de route jusqu'à la fin de mai 2014. D'ici là, il s'agira de recruter un nouveau directeur général et de faire un état des lieux de tous les grands projets d'investissements sortant du cadre des activités historiques des SIG. L'éolien, la fibre optique ainsi que le chauffage et la climatisation à distance sont visés. «Le but n'est pas de chercher des coupables mais de s'assurer que des erreurs similaires à celles commises dans le dossier éolien jurassien ne se

soient pas produites ailleurs et, le cas échéant, d'assainir la situation, explique Pierre Maudet. Il faut par ailleurs repositionner les rôles de chacun, préciser que la direction générale des SIG est là pour mettre en œuvre la stratégie du conseil d'administration, basée sur la politique énergétique cantonale.»

Un débat trop financier

Le magistrat assure ne pas négliger le volet «énergie» de son dicastère, bien qu'il ait été très accaparé par le dossier de la sécurité depuis son entrée au gouvernement: «Je consacre du temps aux questions énergétiques, au plan stratégique, notamment au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Energie. Mais les SIG sont une régie autonome, je dois exercer mon rôle de surveillance comme je le fais depuis un an et vérifier que l'entreprise assure correctement sa mission de base au profit des Genevois, ce qui est le cas.» Pierre Maudet déplore en outre que le débat autour des projets éoliens des SIG se focalise sur les aspects financiers.

Dans la feuille de route du Conseil d'Etat, le magistrat prévoit

aussi de revoir la méthode de calcul de la redevance pour l'utilisation du domaine public que paient les SIG aux collectivités.

Que les communes se rassurent, le gouvernement n'a pas l'intention de réitérer le «hold-up» d'il y a deux ans - pour reprendre l'expression employée alors par Pierre Maudet, qui était encore magistrat municipal. Dans les chiffres rouges, le Canton avait voulu ponctionner les SIG de 120 millions sur quatre ans via cette redevance. Le Tribunal fédéral l'a renvoyé à sa copie en juin.

«Il faut revoir ce mode de rémunération de manière équitable, estime Pierre Maudet. Pour cela, il s'agirait de mieux planifier les ponctions et de garantir leur stabilité, afin que les propriétaires des SIG ne prennent pas 60 millions une année puis rien une autre. Il faut limiter les appétits pour ne pas grever la capacité d'investissement des SIG.»

Consultez notre dossier sur www.sig.tdg.ch



Entamée en août, la grève des emplois de solidarité de Cyclotri a fini par menacer l'existence même de cet outil d'insertion. L. GUIRAUD

Les adeptes des emplois de solidarité à l'offensive

Inquiètes des ravages provoqués par le conflit à Partage, trente-quatre organisations montent au créneau

«Le système n'est pas parfait - et il faut l'améliorer - mais il n'existe pas d'alternative aux emplois de solidarité, si ce n'est le retour à l'aide sociale.» C'est en substance le message transmis hier par trente-quatre organisations pourvoyeuses de ces emplois particuliers car destinés à des chômeurs en fin de droits.

Signataires d'un communiqué, ces employeurs craignent que la grève menée depuis août par une vingtaine d'emplois de solidarité (EdS) de Partage ainsi que les critiques syndicales ne finissent par mettre en péril l'existence même de cet outil de réinsertion. Récemment, la Commune de Carouge a décidé de rompre le contrat qui la liait à Partage pour un service de ramassage de déchets baptisé Cyclotri. Cela a conduit au licenciement des dix-sept grévistes.

«Ce que nous regrettons, c'est l'absence de recul de ceux qui critiquent les EdS, oubliant qu'ils ont

des effets positifs sur les personnes», explique Bernard Babel, directeur général de Pro. De son côté, Christophe Dunand, directeur de Réalise, assure qu'il serait ravi que l'économie puisse engager toutes ces personnes. «Mais ce n'est pas la réalité, poursuit-il. Ce sont des gens qui veulent travailler mais qui ne sont pas, lorsqu'ils arrivent chez nous, au niveau exigé par les employeurs.»

Le système des EdS doit toutefois être amélioré sur trois points, estiment ces organisations sans but lucratif. L'absence de moyens financiers mis à disposition pour les formations est ainsi préjudiciable, particulièrement pour les jeunes. Ensuite, la grille salariale doit être revue à la hausse. Principalement pour les plus de 50 ans, car ils ont peu de chance de retrouver un emploi ailleurs.

Enfin, les signataires souhaitent la création d'une commission multipartite. Elle serait chargée de définir quelles activités peuvent être développées par les EdS sans entrer en concurrence avec le secteur privé et sans empiéter sur les tâches que doivent assumer les collectivités publiques.

Eric Budry



Les élections se succèdent, avec leurs lots de coups de théâtre. AZZURRO MATTO/ENRICO GASTALDELLO

Braquage Migros: deux policiers tireurs entendus

Les fonctionnaires ont expliqué avoir utilisé leur arme selon les règles, car leur vie était en danger

Du neuf sur la tentative de braquage de samedi au bureau de change Migros, à Chêne-Bourg. Selon nos informations, un policier et son supérieur hiérarchique, qui travaillaient au moment des faits au poste situé juste en face de l'établissement, ont affirmé hier avoir tiré sur les braqueurs pour se défendre.

Comme ils ont utilisé leur arme, les deux agents ont été entendus dans l'après-midi par l'Inspection générale des services (IGS), soit la police des polices. L'IGS auditionne systématiquement les fonctionnaires qui dérogent lors d'une intervention. Ce n'est en l'occurrence pas en tant que prévenu ou suspect que les deux agents ont été interrogés.

Ce braquage manqué a eu lieu peu avant 8 h. Les voleurs ont brisé la porte de l'établissement avec une voiture volée immatriculée à Genève. Le policier gradé, défendu



Le braquage manqué a eu lieu samedi matin à Chêne-Bourg.

par Me Alain Berger, a expliqué à l'IGS avoir aussitôt alerté l'autre agent auditionné hier aux côtés de son défenseur, Me Robert Assaël. Les deux policiers sont alors immédiatement sortis dans la rue. Un des braqueurs, muni d'une arme longue, soit d'un fusil ou d'une kalachnikov, a tiré en direction du chef, qui a répliqué. A un moment

donné, le fonctionnaire, pris pour cible, est tombé, comme nous l'avait déclaré un témoin cité samedi sur tdg.ch. En voyant son supérieur chuter, le policier a tiré pour se défendre mais aussi pour protéger son chef. Les deux agents ont ainsi expliqué, dans les grandes lignes, s'être sentis en danger. Ils considèrent avoir fait usage de leur

arme selon les règles. Ces tirs, qui fusaient de part et d'autre, n'ont pas fait de blessés. Les malfrats, rentrés samedi dans le canton par la douane de Pierre-à-Bochet, ont repartis à bord d'un autre véhicule immatriculé en Valais. Ils courent toujours.

Les avocats des policiers estiment que les agents sont intervenus de manière «professionnelle et proportionnée, conformément à leur devoir de fonction pour tenter d'arrêter des braqueurs déterminés qui n'ont pas hésité un instant à leur tirer dessus». Ce n'est pas la première fois que ce bureau est visé. Le 26 novembre 2010, des malfrats avaient utilisé de l'explosif pour percer la vitre blindée. Une fusillade avait aussi éclaté entre eux et les forces de police. Six suspects avaient été arrêtés. «Ce nouveau braquage, d'une violence inouïe, commis juste en face d'un poste, démontre que les bandits ne reculent devant rien. Ils choisissent ce bureau car il est proche de la frontière, la fuite en est plus aisée. Peut-être faudrait-il le fermer», conclut Me Assaël. **Fedele Mendicino**

L'élection au Conseil d'Etat entre 1973 et 2009

Que nous réserve le scrutin de dimanche? En attendant, plongée dans les archives

«Le retour de la droite», titrait la *Tribune de Genève* au lendemain de l'élection du 15 novembre 2009. En photo, les deux libéraux Isabel Rochat et Mark Muller. Cinq ans plus tard, l'aile droite du PLR pourrait ne plus être représentée au gouvernement.

Les élections se succèdent avec leurs lots de coups de théâtre. Le 13 novembre 2005 consacre la gauche, qui obtient la majorité au gouvernement. Une situation inédite depuis 1933, une époque où le Parti socialiste plaçait à lui seul quatre candidats.

Quatre ans plus tôt, les radicaux sont évincés du Conseil d'Etat. Du jamais vu depuis 1848, année de la

révolution fazyste, où les ouvriers de Saint-Gervais se soulèvent contre l'aristocratie dirigeante.

L'élection du 10 novembre 1997 marque l'entrée des écologistes au gouvernement avec le Vert Robert Cramer. En 1993, les votants mettent en place un gouvernement monocolor. Une révolution. «Genève largue le modèle suisse de concordance et devient ainsi le laboratoire social et politique de la Suisse de l'an 2000», écrit alors l'editorialiste Guy Mettan. Cette année-là, Martine Bruntschwig Graf devenait la première femme portée à la Tour Baudet.

Julien de Weck

Les unes de 1973 à 2009 à découvrir sur www.unes.tdg.ch



EN BREF

PARTICIPATION

Un électeur sur trois a déjà voté pour le Conseil d'Etat

Hier en fin d'après-midi, le taux de participation pour l'élection au Conseil d'Etat était de 28,28%. Un taux plus ou moins habituel. C'est un peu moins qu'il y a quatre ans à J-4 (31,55%), mais mieux que pour le premier tour (Grand Conseil et Conseil d'Etat) à quatre jours de l'échéance (20,17%). Le 6 octobre, la participation avait atteint 41,05%, un taux qui devrait être dépassé ce dimanche. Les élections pour le Conseil d'Etat drainent généralement davantage d'électeurs que pour le parlement. RA

GRÈVE

Les questions restent en suspens au SPMI

Alors que la grève du personnel du Service de protection des mineurs (SPMI) et des adultes (SPAd) se poursuit, le sujet ne figurait pas au programme du point de presse du Conseil d'Etat hier. Sollicité par nos soins, le magistrat Charles Beer s'est contenté de déclarer que les collaborateurs bénéficieraient d'un coulisement de la classe quinze à la classe seize, sans perte d'annuités. Il a également tenté de relativiser l'ampleur de la mobilisation en évoquant un taux de participation fluctuant. Une information démentie par les grévistes. Et M. Beer de conclure qu'il n'a pas l'habitude d'agir sous la pression. SRO

ÉOLIENNES ET SIG

La Cour des comptes saisie par la Ville

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé hier de saisir la Cour des comptes de l'affaire des éoliennes. Une nouvelle dont la probabilité était évoquée dans *Le Courrier* d'hier. Charge à l'organe de contrôle indépendant de l'Etat de Genève d'auditer la gestion financière du projet éolien «de la conclusion du premier contrat jusqu'à la mise en œuvre du protocole d'accord avec Ennova».

Une décision qui fait suite à la validation de cet arrangement conclu entre SIG et la société tessinoise pour sortir du conflit opposant les deux entités. Un divorce à l'amiable jugé par trop défavorable pour les collectivités publiques par la Ville de Genève qui avait vai-

nement tenté d'ajourner le vote du conseil d'administration de la régie publique.

Le canton a de son côté fixé hier une feuille de route aux SIG, en demandant notamment une mise à plat des grands projets d'investissement de l'entité autonome. L'indemnité que cette dernière verse à l'Etat pour l'utilisation du domaine public sera également repensée (et donc probablement augmentée). Le canton avait déjà tenté d'équilibrer ses comptes en prélevant une part extraordinaire sur les bénéfices des SIG. Ce qui avait été refusé par le Tribunal fédéral à la suite d'un recours de la Ville, actionnaire à hauteur de 30% de l'entreprise. FBH

La Ville organisera la fête du 31 décembre. Peut-être

FESTIVITÉS • Privée d'organisateur pour sa fête du nouvel an, la Ville de Genève envisage de mettre en place la soirée elle-même.



L'année passée, entre 20 000 et 30 000 personnes ont fêté la nouvelle année sur la plaine de Plainpalais. KEYSTONE

FLORE AMOS

Le dernier jour de l'année serait-il maudit à Genève? Après les nombreux rebondissements autour de l'ouverture des magasins le 31 décembre, c'est l'organisation de la fête du nouvel an qui fait débat. Le *GHI* l'annonçait la semaine passée, la traditionnelle soirée proposée aux Genevois risque d'être annulée, à la suite de la mise en évidence d'erreurs commises pendant le concours d'attribution du mandat. Solution envisagée? L'organisation de la fête par la municipalité. Une étude de faisabilité est actuellement réalisée pour le Conseil administratif.

C'est une jeune société locale, B'spoke, qui devait se charger de planifier l'événement. A la suite d'une procédure d'appel d'offres, le marché public de 220 000 francs lui avait été attribué. Mais c'était sans compter sur le recours de Nepsa SA, société soumission-

naire évincée, qui contestait cette décision auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Cette dernière avait alors donné un effet suspensif au recours, mettant en évidence une modification du règlement du concours pendant la procédure d'adjudication ainsi qu'un «conflit d'intérêt». L'un des gérants de B'spoke travaille en effet à temps partiel pour la Ville.

Une fête au rabais?

A moins de deux mois du passage à 2014, rien n'est donc fait. Pour sauver les meubles, la municipalité envisage de gérer l'organisation elle-même. «Le service des relations extérieures de la Ville est actuellement en train de vérifier la faisabilité d'un tel projet», confirme Valentina Wenger, chargée de communication de la maire de Genève, Sandrine Salerno. Evidemment, la tâche ne serait pas simple. Les délais

seraient courts et le budget limité, au risque d'organiser une fête au rabais. A titre de comparaison, l'organisation du 1^{er} août par la Ville mobilise plusieurs personnes durant plusieurs mois. «La taille de la manifestation serait donc restreinte», conclut Madame Wenger.

Des avis divergents

«Au Conseil municipal, nous avons tous été très surpris et déçus d'apprendre que la soirée du 31 décembre était compromise. Il faut trouver une solution, c'est un événement incontournable», témoigne Pascal Spuhler, conseiller municipal MCG et membre du comité d'organisation des Fêtes de Genève. «Cet événement ne sera évidemment pas facile à organiser, mais c'est selon moi faisable. Il suffit d'installer un dôme sur la plaine de Plainpalais et de convoquer quelques

artistes genevois. Ce n'est pas ce qui manque!»

Albane Schlegel, coordinatrice de la Gravière, ne s'alarme pas pour sa part de la situation. «Si la Ville annulait sa soirée du 31 décembre, cela favoriserait les initiatives spontanées dans les quartiers ou entre immeubles.» Les habitants de la Jonction ou des Eaux-Vives pourraient, par exemple, organiser leur propre 31 décembre. «Ce serait des fêtes conviviales car à échelle plus réduite.» Elle reproche à la fête organisée par la Ville de Genève son côté trop impersonnel. «Il y avait tellement de monde à Plainpalais l'année passée que les gens ne se rencontraient même pas. Je n'ai pas trouvé l'ambiance bonne.» L'annulation de la soirée serait-elle donc un mal pour un bien?

Le Conseil administratif rendra son verdict dans les prochains jours, d'après Valentina Wenger. I

CONSEIL ADMINISTRATIF

Projet de budget de la Ville équilibré, réactions mitigées

Le Conseil administratif de la Ville de Genève propose désormais un projet de budget 2014 à l'équilibre. Un excédent de 44 000 francs est même dégagé, alors que la première copie affichait 25,2 millions de déficit sur un budget de 1,1 milliard. Ce qui avait fait bondir la droite du Municipal.

L'équilibre est atteint grâce à des prévisions fiscales revues à la hausse par le canton à hauteur de 13 millions de francs. Des ajustements techniques ont par ailleurs été réalisés pour un gain de 7,4 millions.

Des arbitrages politiques ont été également opérés pour économiser environ 5 millions de francs. Ainsi, les allocations enfants sont maintenues à leur niveau de 2013, soit à 100 francs au lieu de 150, pour une économie de 2,1 millions. Et le renchérissement a été revu à la baisse (+2,5 millions). Enfin, le renouvellement des uniformes communaux est repoussé (+1 million).

Du coup, la Ville peut même se permettre des dépenses supplémentaires en engageant 7 nouveaux sapeurs pompiers au lieu de trois.

Membre de la commission des finances, le libéral-radical Olivier Fiumelli n'est pas satisfait. Le Conseil administratif n'aurait fait «aucun effort», puisque l'arbitrage politique le plus important – les allocations enfants – correspond à une injonction du Conseil municipal datant déjà de plusieurs années.

Surtout, le député demande un excédent dans le budget de 49 millions pour autofinancer les investissements, dont les comptes sont justement déséquilibrés à hauteur de ce montant. «Les gros investissements n'ont pas été prévus pour 2014. Comment fera-t-on si on creuse encore la dette, lorsqu'il faudra financer la rénovation du Musée d'art et d'histoire, les Minotereries, etc.?»

Membre de la commission, l'UDC Eric Bertinat n'est pas d'accord avec son collègue PLR, dans la mesure où d'importants investissements ont soit été repoussés aux calendes grecques, soit été annulés (caserne de pompiers sous Palexpo). Il salue le retour à l'équilibre et «le pas qu'a fait vers nous la cheffe des Finances Sandrine Salerno en tenant compte de nos demandes» (pompiers, uniformes).

Jugeant la dette toujours trop importante, Eric Bertinat, à titre personnel, se dit toutefois prêt à voter ce budget. «Un budget voté dans la sérénité, tout le monde y gagne, je ne veux pas de pataquès que le canton a vécu (il a dû fonctionner sur les douzièmes provisoires, ndr)».

Du côté d'Ensemble à Gauche, Pierre Vanek se dit satisfait, «ce qui ne nous privera pas de faire des demandes supplémentaires en faveur du social et de la culture».

RACHAD ARMANIOS

CHÔMAGE

Les associations tiennent aux emplois de solidarité

A la veille d'un nouveau gouvernement, des associations ont redonné de la voix pour défendre les emplois de solidarité (EdS). Ces employeurs craignent que la grève de Partage ne porte un coup fatal à cette mesure cantonale de réinsertion professionnelle. Le système n'est pas parfait, postulent les trente-quatre organisations signataires de l'appel lancé hier, mais il est perfectible.

Sans rejeter entièrement les critiques syndicales à l'encontre des EdS – salaires trop bas, manque de perspective de réinsertion, absence de contrôle, sous-traitance publique –, les organisations employeuses n'en pensent pas moins que les cas problématiques sont isolés. La grande majorité des expériences sont positives car elles extraient de l'inactivité une «population fortement marginalisée et désinsérée», selon les termes du directeur de Trajets Michel Plüss.

«Il s'agit de personnes capables de travailler, mais en deçà des exigences du marché du travail», poursuit Christophe Dunant, de Réalise. «Avec le handicap, nous avons trouvé parfaitement normal d'aménager des postes de travail adaptés.

Il devrait en être de même pour cette nouvelle catégorie de personnes.»

Sauf qu'au moment de leur création, en 2008, les EdS n'ont pas été présentés comme des «sous-emplois», mais comme un tremplin vers le monde professionnel. Les employeurs le reconnaissent, tout comme ils admettent une grosse difficulté: les bénéficiaires sont loin de constituer une masse homogène.

Raison pour laquelle «il faut élaborer une grille salariale différenciée», défend Jérôme Savary, responsable de Caddie Service. Il s'agirait de revaloriser les salaires pour les personnes dont les perspectives d'embauche sont les plus faibles (proches de la retraite ou en incapacité partielle), tout en maintenant une «incitation à sortir du système» pour les autres.

Les organisations demandent également davantage de moyens pour la formation. Afin de prévenir la sous-enchère salariale et l'externalisation de tâches publiques, elles imaginent une commission multipartite chargée de l'attribution des mandats. PAULINE CANCELA